



## RIGHTS & DEMOCRACY FOCUS

A bi-monthly human rights and democracy publication of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa

N° 54 of 29 February 2012

# La mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) au Cameroun

**Yaoundé 10 janvier 2012** - Des représentant/es de départements ministériels concernés, d'organisations de la société civile (OSC), de l'Assemblée Nationale et d'institutions publiques indépendantes en charge des questions de droits de l'homme, d'élections et de gouvernance (Commission nationale anti-corruption, Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés et Elections Cameroon) se sont réunis au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale le 9 janvier 2012, pour un atelier national de sensibilisation sur le contenu de la CADEG et d'identification des stratégies et des implications de la mise en œuvre de ses dispositions suite à sa ratification par le Cameroun en juillet 2011 et eu égard alors à l'entrée en vigueur imminente de l'instrument .



implications, d'où la pertinence de l'atelier ». Il a émis le vœu de voir les différentes institutions concernées s'engager dans la mise en œuvre de la Charte dès son entrée en vigueur le 15 février 2012.

L'atelier a mis un accent particulier sur les dispositions phares de la Charte notamment ses objectifs et principes qui touchent divers domaines à l'instar de la démocratie, des droits de l'homme, de la gouvernance, de la culture de la paix, des élections et des institutions démocratiques. De même, les mécanismes de mise en œuvre de la Charte tant au niveau national qu'au niveau de l'Union Africaine ont été explicités. L'atelier a ménagé des travaux de groupes, au cours desquels les participant/es ont planché sur les stratégies de sensibilisation et de mise en œuvre de la Charte au plan national.

Ouvrant les travaux, M. Robert Kotchani, spécialiste des droits de l'homme au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale, a insisté sur le fait que « la mise en œuvre efficace de la CADEG, texte dont l'importance n'est plus à démontrer pour le continent, implique que tous les acteurs, tant étatiques que de la société civile, soient suffisamment imprégnés de son contenu et ses

Selon l'honorable Zondol Hersesse, président de la Commission des Lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement, de l'administration à l'Assemblée Nationale du Cameroun, la ratification de la CADEG par le Cameroun traduit son attachement aux valeurs fondamentales portées par cette Charte à savoir la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et de la gouvernance. La mise en œuvre de ce texte est susceptible d'impulser le développement du continent et le bien-être des populations. Il a aussi retracé l'histoire de l'adoption de cet instrument juridique régional en soulignant l'importance qu'il devrait avoir pour la paix et le développement en Afrique. Il a également rappelé le rôle important joué par l'Assemblée Nationale dans la ratification de la Charte par l'Etat du Cameroun.

Durant la réunion, des propositions concrètes ont été enregistrées à savoir : la mise sur pied d'un groupe multisectoriel de suivi des actions en

faveur de la mise en œuvre de la CADEG ; le plaidoyer pour l'internalisation de la CADEG au travers d'une étude afin de s'assurer de la conformité et de l'harmonisation des textes nationaux relatifs à la démocratie, aux élections et à gouvernance avec les dispositions de la Charte ; le renforcement des capacités des différentes parties prenantes au processus électoral sur la CADEG ; et l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation à travers la traduction et la multiplication de la Charte au profit des administrations, d'organisations de la société civile, de partis politiques, de communautés locales et des médias. Il ressort de cet atelier que la mise en œuvre effective et efficiente de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance est une responsabilité partagée tant du gouvernement, de la société civile que des partenaires internationaux. D'où l'appel lancé en direction des uns et des autres afin que toutes les actions qui s'imposent soient entreprises pour l'atteinte des objectifs de paix et de développement prônés par cette Charte.

La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance est un instrument juridique contraignant et novateur adopté le 30 janvier 2007 par l'Union Africaine. Elle définit le concept de « changement anticonstitutionnel de gouvernement » en y incluant des éléments comme le fait pour un gouvernement en place de refuser de remettre le pouvoir à la partie régulièrement élue ou encore le fait de modifier la Constitution ou tout autre instrument juridique de manière à compromettre l'alternance démocratique, et en organise un régime de sanction concernant tant l'Etat que le particulier acteur dudit changement. De plus, ce texte prévoit un mécanisme de mise en œuvre et de surveillance très élaboré, qui donne non seulement aux Etats mais aussi à la Commission de l'Union Africaine la responsabilité de la mise en œuvre de la Charte.

Par le Cnudhd

## PROMOTION AND PROTECTION OF HUMAN RIGHTS

### Central African National Human Rights Institutions meet in Brazzaville



*The Brazzaville workshop was an opportunity to evaluate progress made by participating countries in setting up National Human Rights Institutions that are fully compliant with the Paris principles*

**Brazzaville 27 January 2012** – Nine countries of the sub region attended the training which was the second in a series of three workshops planned to build the human rights promotion and protection capacities of members and personnel of National human rights institutions.

It should be recalled that in June 2010, during the first meeting of NHRIs in Brazzaville organized by the African Union Commission and the African Network of National Human Rights Institutions, the need to increase the level of compliance of these institutions with the Paris Principles was raised as a strong basis for human rights promotion and protection in the sub region. A series of three workshops were therefore decided to give effect to the recommendations of this workshop. The first in this series held in Yaoundé, Cameroon in 2011 and the third is planned for 2013. So far only two NHRIs (from Cameroon and Rwanda) have been accredited with 'A' status\* by the International coordination committee of NHRIs. A few others have 'B' status\*\* (Congo and Chad) while others have just newly been

created or are still to be created.

As a follow-up to the Yaoundé workshop held in 2011, the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa organized a sub-regional workshop in Brazzaville, Republic of Congo from 24 to 26 January 2012, to reinforce the technical and functional capacities of members and personnel of National Human Rights Institutions so as to improve the impact of their work in terms of promotion and protection of human rights.

Members and personnel of National Human Rights Institutions (NHRIs) from across the sub region received training and skills on the different roles they have to play in human rights promotion and protection such as monitoring the human rights situation, treatment of individual complaints, controlling the conformity of national legislation and policies with international human rights standards, and human rights education and reporting. They were notably provided with tools on how to carry out auto evaluation in order to check their

efficiency and how to cooperate with other stakeholders to boost effectiveness.

At the end of the workshop, key recommendations were made to each National Human Rights Institution against which they are expected to report during subsequent meetings. Discussions on the creation and functioning of the Central African Network of National Human Rights Institutions were also continued. The proper organization and functioning of such a network is indispensable to the consolidation of achievements as well as sharing of best practices.

It is also hoped that the NHRIs in Central Africa have acquired the relevant tools and are better equipped professionally to carry out their mandates of promoting and protecting human rights in their various countries in collaboration with other actors at national and international level. It is also hoped that this series of workshops will contribute to improve the accreditation status of NHRIs in the sub region.

*By UNCHRD*

\*Compliant with the Paris principles governing National Human Rights Institutions.

\*\*Functional but not yet fully compliant with Paris principles.



## La prise en compte de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le suivi des politiques publiques et du budget en Afrique Centrale:

### Un atelier sous régional se tient à Yaoundé



*Les représentants des gouvernements, des institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile venant de différents pays de la sous région ont pris part à cet atelier*

**Yaoundé 16 décembre 2011** - L'application des principes et normes des droits de l'homme dans les processus de développement et les politiques publiques de lutte contre la pauvreté est une des priorités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette priorité a abouti récemment à une stratégie visant à contribuer au renforcement des processus publics de reddition des comptes.

Ainsi, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a développé un module de formation traitant de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le suivi des politiques publiques et du budget en 2009. Le module de formation a été piloté avec beaucoup de succès en Haïti et au Libéria lors de formations organisées pour des officiers des droits de l'homme et leurs partenaires nationaux. Y faisant suite, le Haut-Commissariat a décidé de poursuivre cette stratégie en continuant cette formation dans d'autres pays en 2010-2011, y compris dans des pays francophones d'Afrique.

C'est ainsi qu'une trentaine de participant/es en provenance du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine, du Rwanda et du Tchad représentant des institutions ou structures comme les gouvernements (Ministères du Plan, Budget, Education ou Santé), les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile ont eu l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur l'approche fondée sur les droits de l'homme et son application aux processus de planification et de budgétisation.

C'était dans le cadre d'un atelier organisé du 13 au 15 décembre 2011 à Yaoundé, Cameroun, par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale et de la Section des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Haut-Commissariat aux droits de l'homme) à Genève.

L'objectif de cet atelier était de renforcer de manière systématique l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le travail des organismes publics et des organisations régionales et nationales qui

s'occupent du suivi des politiques publiques et des budgets publics en vue de la réduction de la pauvreté. Les participant/es ont donc été édifié/es sur diverses notions concernant la budgétisation sensible aux droits de l'homme et ont aussi eu l'occasion de réfléchir sur les actions à prendre en vue de s'assurer que les différents acteurs au plan national, s'approprient le processus de budgétisation et en contrôlent le cas échéant, sa dimension en matière de droits de l'homme. Ce qui pourrait impliquer non seulement un effort de spécialisation de leur part mais aussi, de la part de l'Etat, la mise à disposition de l'information y compris dans le format approprié.

Le vif intérêt manifesté par les participant/es dans cet atelier et la nécessité de s'assurer que les notions enseignées soient approfondies, requièrent l'organisation d'autres activités du genre soit au plan régional ou au niveau national, afin que l'ABDH devienne une approche bien connue et appliquée dans nos Etats.

*Par le Cnudhd*

## Le Gabon se prépare pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

**Libreville 2 décembre 2011** - Dans le cadre de son mandat, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale (le Centre) a organisé avec la coopération du Gouvernement Gabonais, un atelier d'appui au suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées que ce pays a ratifiée en octobre 2007 devenant avec le Rwanda (décembre 2007), les deux Etats de la sous-région à avoir ratifié cette Convention. L'atelier s'est déroulé du 30 novembre au 2 décembre 2011 à Libreville.

L'atelier avait pour objectifs d'expliquer le contenu de la Convention aux participant/es (environ 35, composés de personnes handicapées et de représentant/es du Ministère des Affaires Sociales, du Ministère chargé des Droits de l'Homme et de la Commission nationale des droits de l'homme) et de réfléchir avec eux/elles aux mécanismes de mise en œuvre au niveau national ainsi que le

rôle que doivent jouer à cet égard, l'Etat, les autres institutions pertinentes, les personnes handicapées et les associations travaillant pour et avec elles. Organisé en phases théorique et pratique respectivement à travers des présentations magistrales et des travaux de groupes, le séminaire a permis de faire des suggestions réalistes au Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'organe national devant suivre la mise en œuvre de l'instrument y compris en ce qui concerne les rapports à présenter au Comité sur les droits des personnes handicapées (organe de surveillance de la Convention). Et c'est à la Commission nationale des droits de l'homme du Gabon qu'il a été proposé que cette responsabilité soit confiée, à charge pour le Gouvernement d'approuver cette suggestion afin que les actions nécessaires y relatives soient prises. Cela devrait par exemple, permettre au Gabon de préparer et présenter rapidement son rapport initial au Comité.

Les participant/es de l'atelier ainsi que les autorités de la Direction Générale des Droits de l'Homme ont exprimé leur profonde gratitude au Centre pour cette initiative qui, disent-ils, vient combler un grand vide et renforcer leurs efforts au niveau national en vue de la mise en œuvre effective de la Convention. Ils ont exprimé leur volonté de travailler ensemble et aux côtés de la Commission nationale des droits de l'homme à cet effet et demandé au Centre de rester alerte en vue de faire du plaidoyer si cela était nécessaire. Les participant/es ont en outre demandé au Centre d'organiser des activités similaires afin de contribuer à renforcer leurs capacités à mieux connaître et défendre leurs droits, ce à quoi le Centre a répondu que des demandes officielles dans ce sens recevront sans doute une réponse positive du moment qu'elles s'inscrivent dans son mandat.

*Par le Cnudhd*



Ms. Aei-Satu Bouba

# The UNCHR Indigenous people's fellowship programme

**Aei-Satu Bouba is an indigenous woman from the mbororo community in Cameroon. She carried out a two (02) months fellowship programme on indigenous peoples' rights at the UN Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa in 2011, and caught the attention of the Rights & Democracy Focus team.**

Ms. Aei Satu Bouba, a Mbororo Fulani from one of the indigenous groups in Cameroon, was born in the North West Region (Santa Sub-Division) of Cameroon. She attended primary, secondary and high schools in Bamenda and competitively passed the entrance exams for the National School of Social Welfare Workers in Yaoundé (ENAAS) from where she graduated as a Senior Assistant Social Welfare Officer. She holds a Degree in Sociology and is presently working with the Cameroon Ministry of Social Affairs. She is one of the few educated Mbororo women with a post of responsibility within her country's civil service.

Aei Satu has been a very active member of the Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA) and of the African Indigenous Women's Organization notably as concerns empowering indigenous women for the realization of their social, economic and political rights.

In December 2011, Aei Satu ended a two months fellowship with the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa (as part of a five week fellowship programme which started at the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights in Geneva): "I am fortunate to be one of the selected 2011 candidates for the Fellowship Program of Indigenous Peoples at the Office of the United

Nations High Commissioner for Human Rights in Geneva. During my time in Geneva, I had the opportunity to learn more about the UN system, the international human rights instruments and mechanisms, especially those dealing with indigenous peoples' rights. Back in the field, the Central Africa Regional Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights /UN Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa gave me another opportunity to put in practice what I learned from Geneva during an extension of the Fellowship at their Offices."

Aei Satu adds: "I arrived the Centre at the right moment, especially when important programmes concerning indigenous issues were on the table. This enabled me to participate in different workshops concerning indigenous peoples' issues and programmes, including the validation workshop for a study on the identification of indigenous peoples in Cameroon, a civil society seminar on international and regional mechanisms for the protection and promotion of indigenous peoples' rights and the collaborative development of a project submission for the newly launched United Nations-Indigenous Peoples' Partnership (UNIPP)." Aei Satu believes that these training as well as work with other colleagues in the Centre have really empowered and widened her knowledge and skills as far as preparing and delivering presentations during

workshops as regards to indigenous issues. This knowledge and skills acquired will enable her to organize training sessions for other community members in order to further strengthen their capacity in the field of human rights.

In follow-up to her fellowship experience, Aei Satu plans to develop projects aim at reinforcing the capacity building of indigenous women and empowering them as regards to their rights and to seek funding for income-generating activities, as well as to allow indigenous women to grasp a leadership role and to contribute to development processes within their communities and at the national level.

Aei Satu expressed her sincere appreciation to the Office of the High Commissioner for Human Rights in Geneva and its Central Africa Regional Office for the programmes and activities put in place to promote and protect indigenous peoples' rights.

Finally, "I appeal to other indigenous communities, families and peoples to send their children, especially the girl child, to school. Education and empowerment are the keys to address our problems, including our marginalization, and with this we will be able to take our destiny into our hands and fight for our cause and the realization of our rights".

By UNCHR



# Vers l'adoption d'une loi en faveur des peuples autochtones au Cameroun

**19 décembre 2011** - Le Cameroun est partie à de nombreux instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme. Cet Etat a également voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ce qui renforce sa volonté à protéger les droits des peuples autochtones. C'est dans le but de se conformer aux normes internationales et régionales de protection des droits de ces groupes, de mettre en œuvre les observations des organes de surveillance des traités et recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU), que le Ministère des Relations Extérieures a engagé la réalisation d'une étude gouvernementale sur l'élaboration d'une définition des peuples autochtones et l'identification de ces groupes au Cameroun. Cette étude est considérée, comme la première étape de l'élaboration et l'adoption d'une loi nationale de protection et de promotion des droits des peuples autochtones au Cameroun.

Compte tenu de ce qui précède, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale a appuyé l'organisation d'un « Atelier de validation de l'étude d'identification des peuples autochtones au Cameroun » en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures, le Bureau International du Travail et Plan Cameroun. Cet atelier qui s'est tenu du 14 au 16 décembre 2011 à Kribi,

avait pour but de restituer le rapport de la phase préliminaire de l'étude, d'adopter les critères d'identification qui



seront utilisés au cours de la deuxième phase de celle-ci, d'adopter une définition camerounaise de la notion de populations autochtones, de proposer un concept pour désigner les populations « autochtones » selon la conception camerounaise.

Par la même occasion, l'atelier devait adopter le rapport de la phase préliminaire et de susciter des discussions sur la question autochtone. Les participant/es ont examiné l'étude au regard des normes internationales de protection des droits des peuples

autochtones à l'instar de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'OIT et divers documents de position

du également la participation d'un expert du Ministère Congolais de la Justice et des Droits Humains en la personne de M. Valentin Mavougou qui a été invité à partager l'expérience de son pays dans le processus d'élaboration de la loi portant sur la protection et la promotion des droits des populations autochtones qui a été adoptée en février 2011.

Les participant/es à l'atelier de Kribi ont relevé la nécessité de surseoir à la définition du concept d'autochtone au Cameroun pour se focaliser tout d'abord sur les critères d'identification tels qu'arrêtés aux niveaux international et régional. Ils ont également souhaité que les revendications de certains groupes, qui portent beaucoup plus sur des questions d'ordre politique ou foncier soient pris en compte.

Un groupe de travail restreint de suivi de l'étude a été mis sur pied, constitué de représentant/es de quelques départements ministériels clés, d'organisations de la société civile, d'universitaires, de représentant/es autochtones et d'agences du système des Nations Unies au Cameroun. Ce groupe est chargé d'assurer la prise en compte des standards internationaux et régionaux de protection des droits des peuples autochtones dans la finalisation de cette première phase de l'étude ainsi que de la prise en compte des recommandations de l'atelier.

*Par le Cnudhd*

**Looking for an opportunity to expand your knowledge in the areas of human rights, democracy, women's human rights and gender, documentation and communication, administration...? then discover our fellowship programme at : <http://www.cnudhd.org>**



NATIONS UNIES  
**DROITS DE L'HOMME**  
 HAUT-COMMISSARIAT

Centre pour les Droits de l'Homme  
 et la Démocratie en Afrique Centrale

Avenue Rosa Parks  
 Quartier Golf Ntougou  
 BP: 836 Yaoundé - Cameroun  
 Tel: +237 22 21 24 74  
 Fax: +237 22 21 24 75  
 e-mail: [caro@ohchr.org](mailto:caro@ohchr.org)  
 Website: [www.cnudhd.org](http://www.cnudhd.org)